
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

21 AVRIL 2004

PROJET DE DECRET

PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE, D'UNE PART,
LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE, LA REGION WALLONNE ET LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET,
D'AUTRE PART, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM,
FAIT A BRUXELLES, LE 26 SEPTEMBRE 2002 (1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPEENNES
PAR M. **GUILBERT**

(1) Voir Doc. n° 527 (2003-2004) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 21 avril 2004(1) le projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam, fait à Bruxelles, le 26 septembre 2002.

EXPOSE DU MINISTRE-PRESIDENT HERVE HASQUIN, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le projet de décret soumis à l'assentiment ce jour s'inscrit dans la foulée de l'Accord culturel signé à Bruxelles le 23 septembre 1993 par le Gouvernement de la Communauté française et par la République socialiste du Vietnam. Les relations entre ces deux Gouvernements ont ainsi débouché sur l'ouverture d'une Délégation Wallonie-Bruxelles à Hanoï en 1966.

Les travaux de la troisième session de la Commission mixte permanente, auxquels a participé la Région wallonne en 1998, ont également abouti à la mise sur pied du premier programme d'échanges avec le Vietnam. Successivement, des négociations ont été finalisées dans un projet d'Accord quadripartite associant la Communauté française, la Région wallonne, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et la République socialiste du Vietnam, qui a été signé à Bruxelles le 26 septembre 2002.

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Ancion, Bodson (Président), Mme Derbaki Sbaï, MM. Guilbert (rapporteur), Mathieu, Mmes Molenberg, Persoons, Servais-Thysen et M. Walry.

Ont assisté aux travaux de la commission:

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales;

M. Antioco, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Uytborck, attachée au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Gaertner, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Drèze, experte du groupe PS;

Mme De Graeve, experte du groupe MR;

L'article 6 reprend les différentes formes de coopération entre entités parmi lesquelles l'échange permanent d'information, l'échange d'expérience et de personnes, l'organisation de rencontres professionnelles, de séminaires, d'ateliers au bénéfice d'experts et de promoteurs de projets ou encore l'octroi de bourse de stage, de recherche, de spécialisation ou d'été.

DISCUSSION GENERALE

M. Guilbert rappelle l'attitude curieuse du Vietnam et du Laos qui, tout en ayant voté la Déclaration de Bamako, ont émis à son endroit, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, des réserves en critiquant le multipartisme. Le représentant vietnamien s'était par ailleurs déclaré favorable à une limitation de la liberté de la presse.

Ce commissaire interroge le ministre-président sur le rôle que la Communauté française peut jouer par rapport à de tels accords et principalement par rapport à l'évolution des droits de l'homme. Quel programme la Communauté française développe-t-elle de manière à tenter de faire évoluer ces Etats vers plus de démocratie?

Le ministre-président répond que ce problème est récurrent. Le gouvernement actuel a hérité d'une série de décisions prises il y a de nombreuses années.

VOTE

Le projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam, fait à Bruxelles, le 26 septembre 2002 est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

M. GUILBERT.

Le Président,

M. BODSON.